

Initiatives ministérielles

l'industrie et dans les normes internationales. Cet aspect ressort principalement dans les secteurs qui touchent à nos préoccupations environnementales. La nouvelle loi nous permet d'incorporer des normes techniques complexes à l'intention d'une industrie dynamique et à la fine pointe de la technologie à mesure qu'elles sont adoptées ailleurs dans le monde.

Les émissions nocives des véhicules automobiles ont fait l'objet de beaucoup d'attention à l'intérieur des restrictions du cadre législatif actuel. La nouvelle loi nous donnera plus de souplesse.

L'amélioration de la combustion grâce à des capteurs complexes et une commande électronique, l'amélioration du traitement après combustion avec de nouveaux genres de convertisseurs catalytiques et des systèmes de diagnostic de bord pour signaler les défaillances du système de contrôle des émissions sont tous des éléments qui nous donneront des véhicules plus propres à l'avenir.

Ce projet de loi prévoit l'adoption progressive des normes et un système de points, ce qui donne à l'industrie canadienne la même souplesse qui est offerte aux États-Unis en vue de planifier la conformité.

Le système de points proposé dans le projet de loi permettra d'établir des normes qui poussent l'industrie de façon plus équitable à respecter les objectifs les plus rigoureux en matière d'émission. Le calcul de moyennes, l'accumulation et l'échange de points ainsi que les amendes sont des éléments du système de points et sont prévus dans le projet de loi. Grâce à ces mécanismes, le Canada pourra appliquer des normes parallèles avec le même pouvoir que celles des États-Unis et d'autres administrations.

Au cours des audiences du comité à l'autre endroit, des témoins ont aussi discuté des véhicules achetés aux États-Unis à des fins d'importation au Canada.

[Traduction]

Tout d'abord, je tiens à assurer la Chambre que les pouvoirs prévus dans ce projet de loi serviront à établir un processus efficace pour veiller à ce que tous ces véhicules respectent l'ensemble des normes de sécurité au Canada.

Deuxièmement, les règlements pris en vertu de ce projet de loi seront conformes à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et viseront à faire en sorte qu'il n'y ait pas de répercussions anti-concurrentielles pour l'industrie canadienne des véhicules automobiles, notamment pour les constructeurs et les concessionnaires.

Troisièmement, Transports Canada veillera à la mise sur pied d'un système permettant de faire en sorte que les avis de défaut des constructeurs s'appliquant à des véhicules américains soient également envoyés aux propriétaires de ces véhicules au Canada.

J'ai dû être très bref aujourd'hui. Néanmoins, je crois que vous trouverez que le projet de loi contient les changements détaillés nécessaires pour que la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles puisse prévoir des règlements techniques efficaces qui répondront aux besoins des Canadiens et leur permettront d'avoir accès à la meilleure technologie en matière de sécurité des véhicules automobiles et de contrôle des émissions.

Je me réjouis à l'avance des discussions qui se tiendront au sujet de ce texte législatif important, qui, à mon avis, sera avantageux pour nous tous.

J'aimerais conclure en demandant le consentement de la Chambre pour modifier la motion initiale de manière à soumettre ce projet de loi à l'examen du Comité permanent des transports. J'espère que j'obtiendrai ce consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu l'énoncé de la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je remercie encore une fois le député de Davenport d'avoir accepté de changer l'ordre d'intervention pour me permettre de participer au débat avant de partir pour le Comité permanent des transports, où le projet de loi sera renvoyé.

Je veux remercier également les membres de la section de Thunder Bay de la National Association of Automotive Trades qui m'ont aidé à examiner le projet de loi. Je tiens à remercier tout particulièrement Glen Harmer, président de la section de Thunder Bay et également le président national et un policier de Thunder Bay qui s'y trouvait à ma demande et avec la permission du chef de police. Le projet de loi S-8 apporte un certain nombre de modifications mineures mais importantes à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, pour remédier à certaines lacunes dans le système que le gouvernement a pris la sage décision de corriger.

• (1530)

Il y a une nouvelle réglementation concernant les ensembles de retenue pour enfants de sorte qu'on puisse contrôler cet équipement ajouté au véhicule. En cas de rappel, le registre des consommateurs permet de rejoindre tous les intéressés. Une autre mesure positive permettra au gouvernement de vérifier le respect des normes concernant les véhicules de plaisance tout-terrain.

Trop souvent, nous voyons utiliser sur les routes un véhicule acheté pour la brousse. Il peut être dans un état non sécuritaire et, qu'on s'en serve illégalement ou non, il convient d'en contrôler la fabrication. Il est également juste de hausser les amendes qui passent de 200 000 \$ à un millions de dollars pour les sociétés et de 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les particuliers. Ces amendes correspon-